

# STATUTS ET RÈGLEMENTS DES PIONNIERS

SAISON 2026

## 1. Admissibilité :

Pour un nouveau membre :

Avoir 50 ans et plus, et posséder index d'handicap se situant entre 5 et 18

Être membre en règle de GOLF CANADA (carte or)

Pour les membres réguliers :

Être membre en règle de GOLF CANADA (carte or).

## 2. Cotisation et Paiement :

La cotisation pour l'année **2026** est de **175.00\$**.

Ce montant n'est pas remboursable advenant la démission du joueur sauf pour cas de maladie ou d'accident. Le remboursement se fera au prorata des programmes joués. Le joueur démissionnaire n'aura pas droit aux bourses de demi - saison. Le remplaçant permanent paiera au prorata des programmes à jouer.

Ce montant comprend l'ensemble des bourses de la saison (saison régulière, demi-saison) et les montants pour les **14** tirages du moitié-moitié.

Paiement :

Le montant de **175.00\$** est payable au début de la saison en argent, en chèque ou par Paiement électronique comme INTERAC au nom de Gaétan Poitras.

**\*\* Le montant réservé pour les moitié-moitié servira à payer 120.00 \$ pour un trou d'un coup.**

**Pour tout trou d'un coup supplémentaire, les membres payeront une cotisation supplémentaire de 5,00\$ à chaque fois que la situation arrivera.**

## 3. Remplacement :

Tout joueur qui prévoit s'absenter doit aviser le responsable des remplaçants qui se chargera de trouver un remplaçant parmi la liste fournie à cette fin. Si toutefois le comité épuise la liste, le comité jugera de la pertinence de le remplacer par un autre membre du club.

Note : S'il y a impossibilité de remplacer un ou des joueurs pour un programme régulier, la formule 39 ou calcula modifié sera utilisée.

**4. Cotisation des remplaçants :**

Chaque remplaçant versera 5.00\$ au responsable du programme lequel la remettra au trésorier en précisant le joueur remplacé.

**5. Jalon de départ :**

- **Le joueur dont le facteur d'handicap est 12,4 et moins partira des jalons Blanc NOIR.**
- **Le joueur dont le facteur d'handicap est de 12,5 et plus partira des jalons BLANCS.**

**6. Handicap et pointage :**

On retient l'index d'handicap du joueur dans GGGOLF.

Les joueurs réguliers et remplaçants reçoivent des coups selon le tableau d'handicap de parcours de GGGOLF à 100% avec un maximum de 12 coups.

**Départ :**

Chaque joueur devra se présenter à son capitaine trente minutes avant son départ à chaque programme.

**7. Expulsion :**

Le comité se réserve le droit d'expulser du groupe pendant la saison en cours, tout joueur qui par son comportement nuit au bon fonctionnement du groupe.  
(Sans remboursement réf. : article 2)

*Chaque joueur aura l'obligation d'inscrire le pointage de ses parties jouées dans GGGOLF (maintien du 80% et plus), à défaut de quoi celui-ci pourra être expulsé du groupe des PIONNIERS par le comité.*

**8. Les rencontres :**

Les rencontres ont lieu le mercredi, exceptionnellement un autre jour s'il y a reprise de programme.

Les départs se font entre 12h 00 et 12h 45

Tous les joueurs jouent sur le même terrain en alternant l'ouest et l'est.

**9. Répartition des points :**

|                              |     |                              |     |
|------------------------------|-----|------------------------------|-----|
| 1 <sup>ière</sup> position : | 10  | 5 <sup>ième</sup> position : | 8   |
| 2 <sup>ième</sup> position : | 9.5 | 6 <sup>ième</sup> position : | 7.5 |
| 3 <sup>ième</sup> position : | 9   |                              |     |
| 4 <sup>ième</sup> position : | 8.5 |                              |     |

Si égalité, on additionne les points des positions et on fait la moyenne.

Ex : 2 équipes finissent deuxième donc on additionne les points de la position 2 et de la position 3 et on fait la moyenne  $(9,5 + 9) = 18,5 / 2 = 9,25$  pour chaque équipe.

**10. Bourse du programme :**

Les bourses seront données après chacun des programmes lorsque le programme le permet.

Les équipes gagnantes se partageront la somme de 204,00\$

Pour chacun des programmes de la façon suivante :

- 1ère position 60,00\$
- 2ème position 40,00\$
- 3ème position 32,00\$
- 4ème position 28,00\$
- 5ème position 24,00\$
- 6ème position 20,00\$

S'il y avait égalité, les bourses seront partagées également entre les équipes.

**11. Calendrier :**

Début du calendrier le **20 mai 2026**

**12. Nombre d'équipes :**

Les Pionniers se composent de 6 équipes de 4 joueurs.

**13. La saison :**

La saison se divise en deux demi-saisons de 7 parties. Avant le début de la deuxième demie, on refait les équipes à partir des handicaps connus après le septième programme de la première demie.

**14. Répartition de la bourse des demi-saisons :**

Le cumulatif des points pour chaque programme de la moitié du calendrier déterminera la répartition des bourses. Si un joueur quitte ou arrive en cours de saison, sa bourse sera calculée au prorata du nombre de semaines jouées.

**Partage des bourses des demi-saisons :**

| 1ère demie - saison |           | 2ième demie – saison |           |
|---------------------|-----------|----------------------|-----------|
| 1ière position      | 120,00 \$ | 1ière position       | 120,00 \$ |
| 2ième position      | 80,00 \$  | 2ième position       | 80,00 \$  |
| 3ième position      | 64,00 \$  | 3ième position       | 64,00 \$  |
| 4ième position      | 56,00 \$  | 4ième position       | 56,00 \$  |
| 5ième position      | 48,00 \$  | 5ième position       | 48,00 \$  |
| 6ième position      | 40,00 \$  | 6ième position       | 40,00 \$  |
|                     |           |                      |           |
| Total =             | 408,00 \$ | Total =              | 408,00 \$ |

## 15. Formation des équipes :

Pour la formation des équipes, l'index d'handicap de GGGOLF. Pour la première demie, on utilise l'index d'handicap le plus bas du mois de septembre de l'année précédente.

Pour la deuxième demie, on utilise l'index d'handicap de GGGOLF après la septième partie.

La formation des équipes est faite par le comité à l'aide de l'ordinateur :

- a. En premier lieu on établit, pour chaque groupe de 6 joueurs l'index d'handicap individuel.
- b. Le groupe 1 sera composé des joueurs ayant les meilleurs index d'handicap et ceux-ci deviendront les capitaines.
- c. Le groupe 2 se composera des 6 joueurs ayant les meilleurs index d'handicap suivant le groupe 1. Le joueur du groupe 1 ayant l'index le plus élevé aura comme partenaire, le joueur ayant l'index le plus bas du groupe 2 et ainsi de suite pour chaque joueur de ce groupe.
- d. Le groupe 3 se composera des 6 joueurs ayant les meilleurs index d'handicap suivant le groupe 2.
- e. A la suite du premier tour de repêchage, on additionnera les index handicaps de chaque équipe (2 joueurs). Par la suite, les joueurs du groupe 1 et 2 ayant l'index total le plus élevé auront comme partenaire, le joueur ayant l'index le plus bas du groupe 3 et ainsi de suite pour chaque joueur de ce groupe.
- f. Le groupe 4 se composera des 6 joueurs ayant les meilleurs facteurs d'handicap suivant le groupe 3.
- g. Le joueur du groupe 4 ayant le plus haut index se joindra à l'équipe dont **le capitaine a le plus bas index** et ainsi de suite pour les joueurs du groupe.

## 16. Condition du jeu - Position améliorée :

- Une balle reposant à tout endroit dans l'allée en jeu de bois à bois peut être déplacé à pas plus d'une longueur de bâton de son emplacement original, mais pas plus près du trou, ni dans un obstacle ni sur le vert (sans changer de coupe). Si vous êtes près du bois, vous faites valider votre position par vos partenaires de jeux avant de déplacer votre balle. Pour déterminer le bois, on prend les deux arbres les plus proches.
- **Trappe de sable, vous pouvez racler ou égaliser le sable avec votre pied et placer votre balle le plus près possible de la position originale. Si la trappe est pleine d'eau, on sort de la trappe sans pénalité.**

- **Les règles locales du terrain du club de golf Stoneham s'applique en tout temps.**

#### **17. Cas de pluie :**

- Seul un membre du comité peut décider d'arrêter la partie en cas de pluie et celle-ci sera reprise à une date ultérieure.
- Annulation de programme : Advenant l'annulation d'un programme le comité se donnera jusqu'à 10h30 heures pour vous aviser en retirant le nom des joueurs de la grille de départ de GGGOLF.
- **Reprise des programmes (cause de pluie), le programme sera repris sur le même parcours.**

#### **18. Arrêt du jeu :**

Advenant que le jeu soit définitivement arrêté dû à la mauvaise température, la partie sera valide à condition que le dernier groupe aie complété le 12ième trou. Sinon la partie sera remise à une date ultérieure.

#### **19. Nombre de joueurs :**

Si une équipe se retrouve avec 3 joueurs et que le comité est dans l'impossibilité de le remplacer, cette équipe jouera avec ses 3 joueurs. (Le comité se réserve le droit de choisir le pointage d'un autre joueur pour compenser)

#### **20. Le port du gilet :**

Le port du gilet dentifié aux couleurs de la ligue et au commanditaire est obligatoire.

#### **21. Situation non prévue :**

Pour toute situation non prévue au présent règlement le comité étudiera la situation et rendra une décision.

#### **22. Suggestions :**

Pour le bon fonctionnement du groupe, nous vous invitons à communiquer avec les membres du comité, pour toute requête pouvant améliorer la qualité de nos rencontres.

## STATUTS DES PIONNIERS

**A. Les membres :**

Membre de 50 ans et plus, possédant un handicap se situant entre 5 et 18.

**B. La composition de l'assemblée générale :**

L'assemblée générale comprend tous les membres en règle.

**C. L'assemblée générale annuelle :**

L'assemblée générale annuelle se tient à la date, à l'heure et à l'endroit déterminés par le Comité.  
Les membres seront informés, cinq (5) jours avant la tenue de ladite assemblée.

**D. Le quorum :**

Les membres autorisés présents constituent le quorum pour toute assemblée générale.

**E. Le vote :**

Chaque membre en règle a droit à un vote. Les procurations ne sont pas permises. Le vote se tient selon les règles habituelles de la procédure.

**F. La composition et élection du Comité :**

Le Comité se compose de quatre (4) personnes élues par les membres, par voie de mise en candidature et selon les procédures déterminées par le Comité. Tout membre en règle peut être élu au Comité.

**G. Durée du mandat :**

Le mandat des membres du Comité est de deux ans et peut être renouvelé en alternance. Des élections se tiendront au dernier programme de la saison. Les mises en candidatures se feront à l'avant-dernier programme de la saison. Le quorum du comité est de 3 membres.

**H. Les dirigeants du Comité :**

Les administrateurs élus par les membres se choisissent un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces deux derniers postes peuvent être cumulés par la même personne.

**I. Les réunions, le quorum, les vacances :**

Le Comité se réunit selon les besoins, sur convocation du président. Le quorum du Conseil d'administration est constitué de trois (3) membres. Lorsqu'un poste est vacant, le Comité pourvoit au remplacement jusqu'à la fin du mandat de la personne ayant cessée d'exercer ses fonctions.

**J. Finance :**

Le trésorier devra présenter un rapport sur les états financiers à l'assemblée générale.

**K. Le Comité a révisé ces statuts et règlements le 20 mai 2026.**